

CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 11

Votants 14

Le vendredi 29 avril 2024 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de

Monsieur Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 23 avril 2024

PRESENTS :, BERHAULT Gérard, DOUILLET LE FAOU Odile, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, PERQUIS Loïc, LEBRETON Alain DE BRUYNE Fabrice, BOCLAUD ADAM Laura DERRIEN Vianney, MURY Céline ECOLAN Stéphane

ABSENTS EXCUSES AUFFRAY Claudine procuration à Colette GABORIAU, RIVOALLAN Marie-Thérèse procuration à Céline MURY, TOUDIC Daniel procuration à Gérard BERHAULT, FOSSANI Véronique

secrétaire : BOCLAUD ADAM Laura

DEL 2024 - 33

DROIT DE PREEMPTION

- Parcelle A893

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A893.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

DEL 2024 – 34

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

Après examen des demandes de subventions reçues en mairie, le conseil municipal décide d'inscrire les subventions suivantes au budget primitif 2024 :

Eau et Rivières de Bretagne	35€
FNACA	80€
Banque alimentaire	100€
Restos du cœur	100€
Chambre des métiers 22	50€
AMF	351.03€
APE (projet pédagogique)	1800€
APE (Animation)	1000€
Amicale sportive FOOT	1 000€
Amis des Granits	160€
Union Bouliste Bobital Le Hinglé	80€
Association CHAC	160€
CIECAPD	160€
Team pays de Dinan secteur Guinefort école cycliste	1 000€

Association « CIVIS »	300.00€
Association Bruded	319.60

DEL 2024 -35 COTISATION AU COMITE NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en compte l'adhésion au CNAS pour les 7 agents communaux titulaires et 5 agents retraités.

Le montant de la cotisation 2024 s'élève à 2 224.00€

DEL 2024 – 36 CONTRÔLE DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES ROUTES DES GRANITS – DEVIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société A2B pour la mission de repérage et de diagnostic des réseaux Eaux pluviales Route des Granits. Le montant de la prestation est de 2403.60€ TTC.

DEL 2024 – 37 REPLACEMENT DU POTEAU INCENDIE RUE J.B. BRAULT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le remplacement du poteau incendie rue J.B. Brault,
- Valide le devis de la société Eaux de Dinan pour un montant de 3 542.00€ TTC

DEL 2024 – 38 REGULARISATION CADASTRALE – TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC – RUE CORVELLEC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait d'intégrer la parcelle A1468 appartenant au domaine privé communal dans le domaine public.

Cette parcelles constitue l'emprise de la rue Corvellec , dessert des habitations et est ainsi affectée à l'usage direct du public

De fait , la commune est tenue de l'entretenir, (dépense obligatoire) afin que les conditions de circulation et de desserte soient remplies , conformément aux dispositions des articles L141-3 et suivants du code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du classement de la voie rue Corvellec, cadastrée A1468 dans le domaine public communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à adresser un courrier au Service du Cadastre de DINAN qui procèdera à la publication d'un procès-verbal constatant le transfert de la voie, parcelle A1468 du domaine privé communal dans le domaine public.

DEL 2024 – 39

**REGULARISATION CADASTRALE – TRANSFERT
DANS LE DOMAINE PUBLIC – RUE DU CHANT DE
L'ÉCHO**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait d'intégrer les parcelles A1545 et A1550 appartenant au domaine privé communal dans le domaine public.

Ces parcelles constituent l'emprise de la rue du Chant de l'Écho, desservent des habitations et sont ainsi affectées à l'usage direct du public

De fait, la commune est tenue de les entretenir, (dépense obligatoire) afin que les conditions de circulation et de desserte soient remplies, conformément aux dispositions des articles L141-3 et suivants du code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du classement de la voie rue du Chant de l'Écho, cadastrées A1545 A1550 dans le domaine public communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à adresser un courrier au Service du Cadastre de DINAN qui procédera à la publication d'un procès-verbal constatant le transfert de la voie, parcelles A1545 A1550 du domaine privé communal dans le domaine public.

DEL 2024 – 40

ETUDE DE FAISABILITÉ IMMOBILIERE

Dans le cadre de la réflexion d'une évolution de la présence postale sur le territoire communal, l'association l'ADAC a été sollicitée pour une étude de faisabilité sur deux immeubles communaux, le bureau de poste et la salle des Granitiers.

Le conseil municipal prend connaissance de l'étude. Cette dernière ne permet pas d'arrêter une solution convenable eu égard au moyen financier de la commune.

Il est convenu de reprendre contact avec l'ADAC pour un complément d'étude, afin de prendre une décision définitive pour la fin du mois de mai.

DEL 2024- 41

CURAGE DES FOSSÉS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- retient le devis de l'entreprise SAMSON pour un montant de 2 346.00€TTC. Les rues concernées sont la rue du Pont de 4 mètres, le Voie Romaine, l'entrée de la Gautrais

DEL 2024 – 42

EGLISE REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ,

- Décide de remplacer l'éclairage intérieur de l'église par des projecteurs led
- Retient le devis de CDL ELEC pour un montant de 1 108.93€TTC pour la fourniture des projecteurs
- Valide le devis de LOCARMOR Dinan pour un montant de 333.36€TTC pour la mise à disposition d'une nacelle

